

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

93230 Romainville

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**E1** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**E1** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**E1** sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

**E1** sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**E1** sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

**E1** sur ma commune :

FAIBLE

## 2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

**E1** sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

**E1** sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Romainville

## Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

### Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par ruissellement et coulée de boue  
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- Par remontées de nappes naturelles  
En cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, excessivement chargée, peut remonter à la surface du sol, et inonder les zones alentours.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

### Informations détaillées :



#### **DDRM : DDRM93**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

##### Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par remontées de nappes naturelles

### 4 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

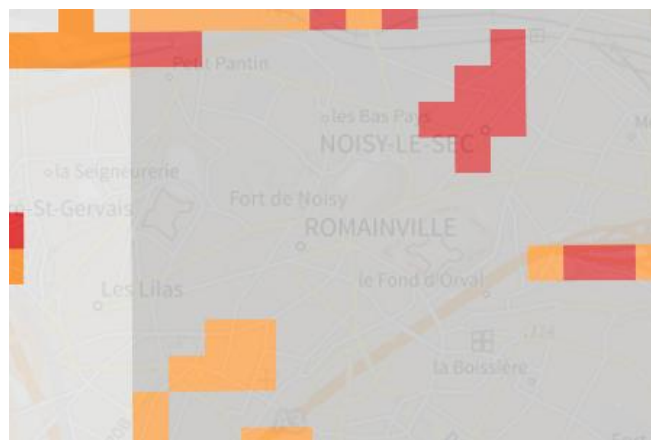
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500587A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/1995	31/10/1995
MDIE900018A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/06/1990	19/12/1990
ECOA880100A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	14/01/1989

# Risque de remontées de nappe sur Romainville

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

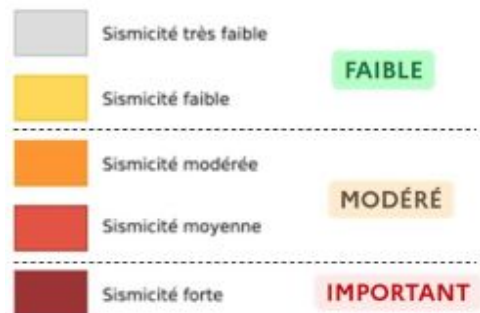
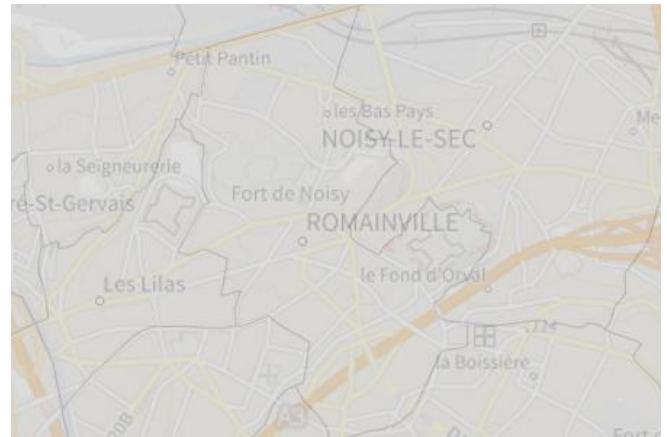
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

# Risque de séisme sur Romainville

## Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Romainville

## Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Pour les départements 78, 91, 95 ainsi que Paris-Petite couronne les données cavités ne sont pas présentées sur le portail Géorisques. Nous vous invitons, si vous souhaitez plus d'information pour ces zones géographiques, à consulter les sites suivants :

- Paris petite couronne : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317/>
- Départements 78,91,95 : [www.igc-versailles.fr/](http://www.igc-versailles.fr/)

## Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

## Informations détaillées :

### **PPRN : PPR sur la commune Romainville**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR sur la commune Romainville a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/09/1997

Date d'approbation : 23/10/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

#### Mouvement de terrain

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

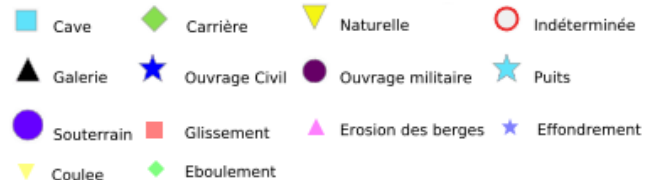
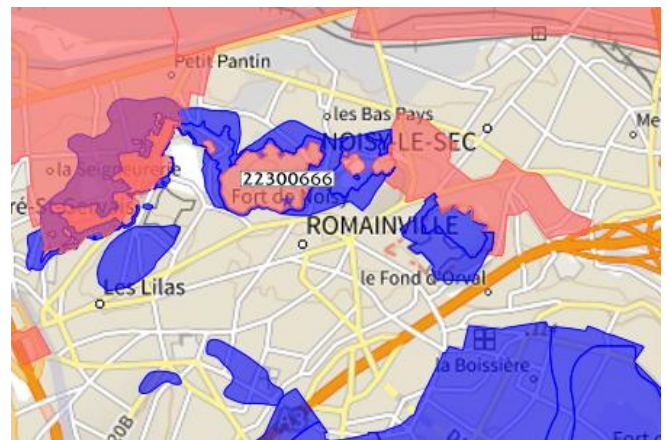
### **DDRM : DDRM93**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

#### Mouvement de terrain

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

[Tassements différentiels](#)



# Risque de mouvements de terrain sur Romainville

## 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

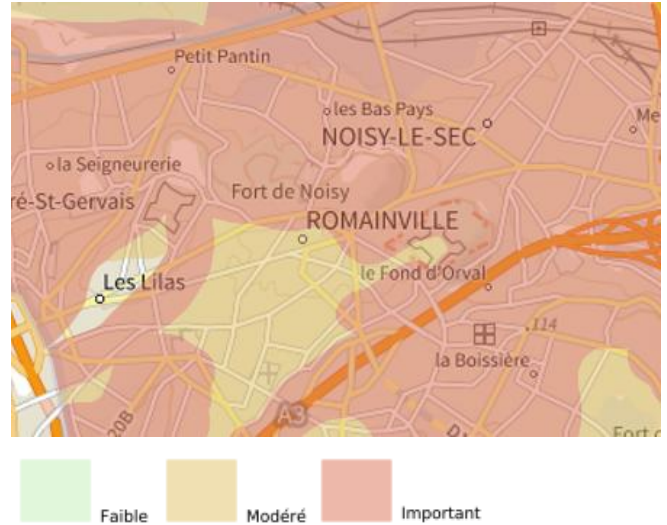
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Romainville

**R** Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## 4 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2112080A	Sécheresse	01/07/2020	07/05/2021
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
INTE0400918A	Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
INTE9100235A	Sécheresse	01/06/1989	12/06/1991

# Risque radon sur Romainville

**Risque sur la commune** FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations**

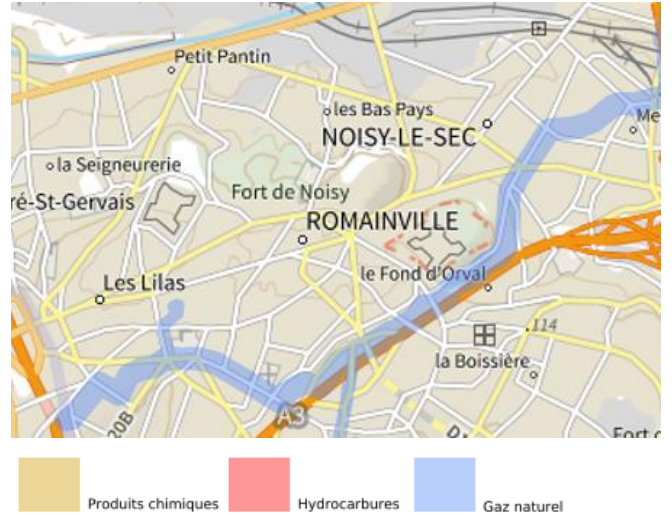
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Romainville

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



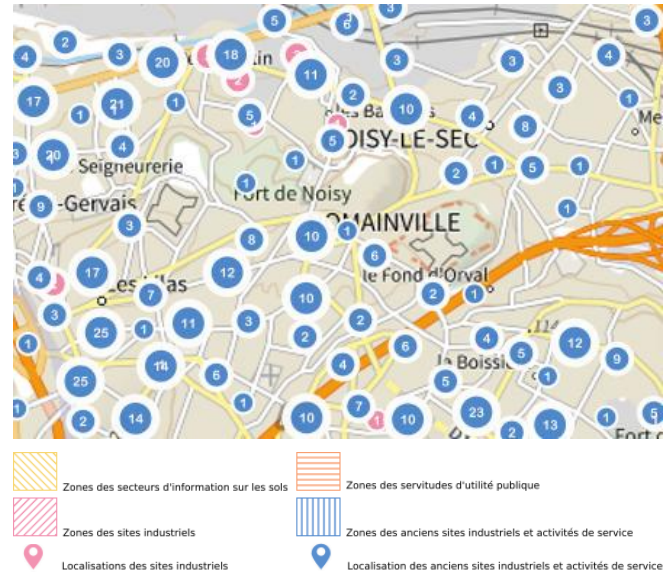
# Risque de pollution des sols sur Romainville

## Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

### Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 15 servitude(s) d'utilité publique sur la commune  
Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété et d'usage du sol. Elles entraînent soit des mesures conservatoires et de protection, soit des interdictions, soit des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol.
- 3 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune  
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 9 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.  
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 121 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.  
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



### Informations détaillées :



#### SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.



#### SUP :

Votre commune contient au moins un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

# Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
22300666	Effondrement / Affaissement	ROMAINVILLE

## Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

9 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000625801	CIMM	Clôturée
SSP000626701	ELECTROLYSE	Clôturée
SSP001096501	Plan de gestion	Clôturée
SSP040001701	SCI TD MONTARGIS	Clôturée
SSP001200101	BIOCITECH SAS (zone centrale)	Clôturée
SSP001083501	Réhabilitations du CPR	Clôturée
SSP001083501	Réhabilitations du CPR	Clôturée
SSP62423601	AVENTIS PHARMA APSA/Parking sud	Clôturée
SSP001126201	WIPELEC (ex CERES TECHNOLOGIE)	Clôturée

## Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

121 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4086829	FAREVA ROMAINVILLE	En arrêt	
SSP4083436	ADS IDF NORD	En arrêt	
SSP3894444	FABRICATION DE COULEURS FINES	Indéterminé	
SSP3894410	RECUPERATION, DEMOLITION	Indéterminé	
SSP3894333	RECUPERATION DE PAPIERS ET	Indéterminé	
SSP3894281	FABRICATION DE PRODUITS	Indéterminé	
SSP3894240	STOCKAGE D'AMIANTE	Indéterminé	
SSP3894239	FORGEAGE ET MATRIÇAGE DES	Indéterminé	
SSP3894160	MATERIEL DE CHEMINS DE FER	Indéterminé	
SSP3893630	GARAGE AUTOMOBILE ; DLI	Indéterminé	
SSP3893629	GARAGE AUTOMOBILE	Indéterminé	
SSP3893625	DEMOLITION DE VOITURES ET DE	Indéterminé	
SSP3893624	APPLICATION DE PEINTURE	Indéterminé	
SSP3893623	TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS	Indéterminé	
SSP3893622	TOLERIE INDUSTRIELLE	Indéterminé	
SSP3893621	GARAGE AUTOMOBILE	Indéterminé	
SSP3893620	GARAGE AUTOMOBILE, CARROSSERIE	Indéterminé	
SSP3893619	TOLERIE DE PRECISION	Indéterminé	
SSP3893618	GARAGE AUTOMOBILE	Indéterminé	
SSP3893617	FONDERIE DE METAUX NON FERREUX	Indéterminé	
SSP3893616	MECANIQUE ; CARROSSERIE PEINTURE	Indéterminé	
SSP3893614	TRAVAIL DES METAUX	Indéterminé	
SSP3893613	CARROSSERIE AUTOMOBILE	Indéterminé	
SSP3893611	TOLERIE INDUSTRIELLE ; TRAVAIL	Indéterminé	
SSP3893610	TOLERIE DE PRECISION	Indéterminé	
SSP3893609	FONDERIE DE METAUX NON FERREUX	Indéterminé	
SSP3893608	FONDERIE D'ALUMINIUM	Indéterminé	
SSP3893607	TOLERIE INDUSTRIELLE	Indéterminé	
SSP3893606	DEPOT DE GADOUES	Indéterminé	
SSP3893605	TRAITEMENT DES METAUX ; TOLERIE	Indéterminé	
SSP3893600	ATELIER D'APPLICATION A FROID PAR	Indéterminé	
SSP3893587	SABLAGE, GRENAILLAGE,	Indéterminé	
SSP3893198	FABRICATION DE CAOUTCHOUC	Indéterminé	
SSP3893128		En arrêt	
SSP3893126		En arrêt	
SSP3892952		En arrêt	
SSP3892951		En arrêt	
SSP3892950		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3892949		Indéterminé	
SSP3892948		En arrêt	
SSP3892947		Indéterminé	
SSP3892946		Indéterminé	
SSP3892945		Indéterminé	
SSP3892944		Indéterminé	
SSP3892943		Indéterminé	
SSP3892942		Indéterminé	
SSP3892941		Indéterminé	
SSP3892940		Indéterminé	
SSP3892939		Indéterminé	
SSP3892938		Indéterminé	
SSP3892937		Indéterminé	
SSP3892936		En arrêt	
SSP3892935		En arrêt	
SSP3892934		En arrêt	
SSP3892933		Indéterminé	
SSP3892932		Indéterminé	
SSP3892931		Indéterminé	
SSP3892930		En arrêt	
SSP3892929		En arrêt	
SSP3892928		Indéterminé	
SSP3892244		Indéterminé	
SSP3892243		Indéterminé	
SSP3892017		En arrêt	
SSP3892016		En arrêt	
SSP3892015		En arrêt	
SSP3892014		En arrêt	
SSP3892013		En arrêt	
SSP3892012		En arrêt	
SSP3892011		Indéterminé	
SSP3892010		En arrêt	
SSP3892009		En arrêt	
SSP3892008		En arrêt	
SSP3892007		Indéterminé	
SSP3892006		En arrêt	
SSP3892005		Indéterminé	
SSP3892004		Indéterminé	
SSP3892003		En arrêt	
SSP3892002		Indéterminé	
SSP3892001		En arrêt	
SSP3892000		Indéterminé	
SSP3891999		Indéterminé	
SSP3891998		En arrêt	
SSP3891997		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3891996		Indéterminé	
SSP3891995		En arrêt	
SSP3891994		Indéterminé	
SSP3891993		En arrêt	
SSP3891992		En arrêt	
SSP3891991		En arrêt	
SSP3891990		En arrêt	
SSP3891989		En arrêt	
SSP3891988		En arrêt	
SSP3891987		Indéterminé	
SSP3891986		En arrêt	
SSP3891985		En arrêt	
SSP3891984		En arrêt	
SSP3891983		En arrêt	
SSP3891982		Indéterminé	
SSP3891981		En arrêt	
SSP3891980		Indéterminé	
SSP3891979		En arrêt	
SSP3891978		En arrêt	
SSP3891977		En arrêt	
SSP3891976		En arrêt	
SSP3891975		En arrêt	
SSP3891974		En arrêt	
SSP3891973		Indéterminé	
SSP3891972		En arrêt	
SSP3891971		En arrêt	
SSP3891970		En arrêt	
SSP3891969		En arrêt	
SSP3891968		En arrêt	
SSP3891967		En arrêt	
SSP3891966		En arrêt	
SSP3891965		En arrêt	
SSP3891964		Indéterminé	
SSP3891963		En arrêt	
SSP624236	AVENTIS PHARMA APSA/Parking sud	En arrêt	
SSP623076	AEM	En arrêt	
SSP0011262	WIPELEC (ex CERES TECHNOLOGIE)	En arrêt	Traitement de surface
SSP0006258	CIMM	En arrêt	Traitement et revêtement des métaux





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

